VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

République Française

CONSEIL MUNICIPAL

DECISION DU MAIRE

N° 96/26 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE AU TITRE D'UN CONTRAT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT- Période 2021/2024-Tranche 2024

Le Maire de La Roque d'Anthéron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-22,
Vu la délibération N°26/23 du 20 mars 2026 donnant délégation de compétence au Maire de solliciter l'attribution de subventions auprès de financeurs,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2311-3 et R.2311-6,
Annule et remplace la décision n°20/25 afin de modifier le montant global de l'opération,

Dans le cadre du Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) entre la commune de La Roque d'Anthéron et le Conseil Département des Bouches du Rhône, la Commune peut solliciter le Département afin de financer les projets d'investissement prévus au contrat.

Le montant total de ce programme d'investissement est estimé à 5 847 009 € HT, selon un échéancier allant de l'année 2021 à l'année 2024, conformément au tableau de phasage joint en annexe.

Chaque tranche est soumise annuellement à une décision du Maire, conformément à la délégation attribuée par délibération n°26/23 et pourra faire l'objet à cette occasion de modifications quant au phasage des projets ou à leur montant.

Le montant total du Contrat ne pourra toutefois pas être réévalué à la hausse.

Pour l'année 2024, le montant total de la tranche annuelle est estimé à 1 335 172 € dans le cadre de l'opération de développement d'équipements sportifs et de loisirs – Avenue de l'Europe Unie.
Le projet consiste à créer notamment une salle de boxe et une salle de danse en un même bâtiment.

Pour cette 4ème et dernière tranche du contrat, le plan de financement serait le suivant :

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20261116-DEC_96_26_F

FINANCEMENT	Montant global H.T
Conseil Départemental 13	774 424 €
Région Sud	186 924 €
Autofinancement Commune	373 824 €
TOTAL	**1 335 172 €**

DÉCIDE

D'APPROUVER la programmation pluriannuelle des projets d'investissements 2021-2024 conformément au nouveau tableau de phasage financier ci-joint, d'un montant total de 5 847 009 € HT.

DE SOLLICITER la participation financière du département des Bouches-du-Rhône à hauteur de 3 508 206 €, soit un montant de 774 424 € HT pour l'année 2024.

D'APPROUVER le plan de financement de la tranche 2024 tel que figurant dans le rapport ci-dessus.

Fait à La Roque d'Anthéron, le 16 novembre 2026

MAIRIE DE LA ROQUE D'ANTHERON (B.-du-Rh.)

Le Maire :

Jean-Pierre SERRUS

Acte rendu exécutoire après télétransmission
En Sous-Préfecture le : 19/11/26
Et de la publication ou notification le : 19/11/2026

Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité. Les tiers peuvent également contester cette décision devant le tribunal administratif compétent. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Département des Bouches du Rhône
Hôtel de Ville ~ 13640 La Roque d'Anthéron

Arrondissement d'AIX en PROVENCE
Tél. : 04 42 95 70 70 ~ Fax 04 42 50 53 19

Ref. 201 503 Berger-Levrault (1012)

REÇU EN PREFECTURE
le 19/11/2026
Application agréée E-legalite.com
99_DE-013-211300843-20261116-DEC_96_26_F